

# DECISION DU MAIRE



**Soisy**  
sosi-Montmorency

Politique de la ville  
FR

2020-n° 146

PRISE LE 08 OCT. 2020

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 25 MAI 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20201007-PV2020DEC146-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2020

---

**OBJET : Demande de subvention, pour l'année 2020, au titre de l'appel à projet « QUARTIERS D'AUTOMNE », pour l'organisation de l'action « vacances studieuses – Ados 2<sup>ème</sup> session » à destination de 24 adolescents âgés de 11 à 15 ans**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la période de confinement a eu d'importantes conséquences sur les apprentissages et la vie des jeunes Soiséennes et Soiséens, et plus particulièrement ceux qui bénéficient de l'accompagnement à la scolarité mis en œuvre au sein des deux centres sociaux municipaux « les Noëls » et « les Campanules »,

**CONSIDERANT** que l'appel à projet « QUARTIERS D'AUTOMNE » a pour ambition de faire des périodes de vacances scolaires de la Toussaint 2020 et celles de février 2021, tout comme le plan « Quartiers d'été » sur la période estivale 2020, un temps utile et ludique pour les adolescents des quartiers prioritaires,

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de Soisy-sous-Montmorency de proposer une action de remobilisation scolaire intitulée « vacances studieuses – Ados 2<sup>ème</sup> session » du 19 au 23 octobre 2020, au profit de 24 adolescents âgés de 11 à 15 ans, issus des quartiers des Noëls et du Noyer Crapaud,

**CONSIDERANT** que cet appel à projet permet aux collectivités, qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche, de bénéficier du concours financier de l'Etat, pour la mise en œuvre d'une action conciliant du renforcement scolaire et des activités éducatives et de loisirs,

**CONSIDERANT** l'aide financière pouvant être attribuée par la Préfecture du Val d'Oise pour la réalisation de cette action de remobilisation scolaire au profit de 24 adolescents âgés de 11 à 15 ans, issus des quartiers des Noëls et du Noyer Crapaud,

## DECIDE


**Article 1 :** De solliciter le concours financier de la Préfecture du Val d'Oise à hauteur de 2 500 € au titre de l'appel à projet « QUARTIERS D'AUTOMNE », pour l'année 2020,

**Article 2** : Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à 5 403 € avec une participation financière des familles à hauteur de 300 € et une participation de la Ville à hauteur de 2 603 €,

**Article 3** : La présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- Madame la Trésorière principale de Montmorency

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **08 OCT. 2020**

Affiché et/ou notifié le : **09 OCT. 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **09 OCT. 2020**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.